



RECU EN PREFECTURE

Le 01 juillet 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20190620-D00571410-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 juin 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 juin 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 6), Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 6), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 6), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 20 incluse), M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Michel LOYAT.

Absents :

M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Clément DELBENDE, Mme Danielle DARD, Mme Danielle POISSENOT, Mme Ilva SUGNY, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Emile BRIOT à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Pascal CURIE à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Danielle DARD à M. Dominique SCHAUSS, Mme Myriam EL YASSA à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 21), Mme Danielle POISSENOT à Mme Karima ROCHDI, Mme Ilva SUGNY à Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 11 - jusqu'à la question n° 64 incluse).

OBJET : 13 - Proposition de dépôt-vente dans les boutiques de Doubs Direct et mise en place d'une convention

Proposition de dépôt-vente dans les boutiques de Doubs Direct et mise en place d'une convention

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

	Date	Avis
Commission n° 1	05/06/2019	Favorable unanime

Dans le cadre de ses actions de promotion et de communication, la Ville de Besançon souhaite proposer à la vente, au sein des boutiques de Doubs Direct, différents objets participant à la valorisation de l'image et au développement de la notoriété de la Ville.

Afin de formaliser la mise en place de ce dépôt-vente, la Ville de Besançon souhaite conclure une convention avec Doubs Direct.

La convention, établie pour une durée de cinq ans, détermine les principes de fonctionnement du dépôt-vente. Elle prévoit, notamment, que la Ville de Besançon instituera une régie de recettes permettant l'encaissement des recettes lié à la vente de ces objets et émettra des titres de recettes sur la base des justificatifs produits par le régisseur.

Ces recettes seront prises en charge sur la ligne 70.023.7088.00300 de la Direction Communication.

Liste des articles et leur prix de vente minimum pour l'année 2019 (les tarifs seront actualisés annuellement dans le cadre de la délibération annuelle fixant les tarifs) :

	Tarifs 2019 Prix de vente minimum au public
Bande réfléchissante	0,58 €
Bâtons gonflables	0,46 €
Batterie externe	5,38 €
Bidon sportif	1,92 €
Bonnet	4,74 €
Bracelet	0,34 €
Brassard smartphone	2,98 €
Brosse à dents	0,55 €
Bouteille isotherme	5,92 €
Casquette	3,01 €
Cendrier	3,91 €
Chargeur multifonction	7,53 €
Chèche	8,46 €
Clochette	4,30 €

	Tarifs 2019 Prix de vente minimum au public
Clé USB	4,09 €
Crayon/Stylo	0,30 €
Crayon/Stylo gamme supérieure	2,98 €
Cube anti-stress	3,66 €
Enceinte Bluetooth	6,87 €
Eventail	2,33 €
Impressions (poster, affiches...)	3,60 €
Jeu de l'oie	7,31 €
Magnet rectangulaire	0,41 €
Magnet carré/rond	1,08 €
Montre femme et homme	18,04 €
Montre fantaisie adolescent	16,28 €
Montre fantaisie adulte	17,38 €
Mug	3,92 €
Parapluie	9,84 €
Polo/Sweat	18,77 €
Porte-clés moyenne gamme	1,19 €
Porte-étiquette à bagage	8,34 €
Pot à crayons	2,39 €
Règle	2,36 €
Sac à dos	8,59 €
Sac cabas	3,48 €
Sac papier grand format	0,60 €
Sac papier petit format	0,42 €
Sac tissu ou intissé	1,30 €
Serviette sport	6,28 €
Tatouages	0,35 €
Tee-shirt adulte	3,44 €
Tee-shirt enfant	4,54 €
Tee-shirt adulte enfant (ancienne collection)	2,40 €
Tour de cou	0,78 €
Tour de cou multifonctions	4,73 €
Trousse de toilette	4,98 €
Verre éco cup	0,41 €
BD Besançon	11,50 €
En tête à tête avec Victor Hugo	25,25 €
BD Victor Hugo Les Misérables	13,20 €

	Tarifs 2019 Prix de vente minimum au public
DVD Frères Lumière	22,00 €
Blue Ray Lumière	27,50 €

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le principe du dépôt-vente dans les boutiques de Doubs Direct,
- d'adopter les tarifs proposés pour l'année 2019 pour les objets promotionnels vendus par la Ville en dépôt-vente dans les boutiques de Doubs Direct,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de dépôt-vente et les actes y afférents.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0